



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception

05/05/2017

Dossier complet le

12/05/2017

N° d'enregistrement

F09317PO134

1. Intitulé du projet

Projet immobilier au lieu-dit "La clairière des Vernèdes"

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL Castellas.

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale.

M. Abel GARCIN, dirigeant de la société

RCS/SIRET

5118 097 258 00025

Forme juridique

société à responsabilité limitée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 a°)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier pour une superficie maximale défrichée de 29 950 m ² (3 ha) soit la surface totale de la parcelle sur laquelle sera implantée le projet.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société Le Castellas porte un projet de création d'un ensemble immobilier rue de la Vernède, sur la commune de Puget-sur-Argens. 96 nouveaux logements seront construits, dont 33 logements sociaux, avec leurs parkings privés souterrains associés.

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra de répondre aux besoins en logements sociaux de la commune de Puget-sur-Argens.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le programme des travaux n'est à ce jour pas encore défini et planifié précisément. Il se composera globalement des phases suivantes :

- installation du chantier et défrichage,
- terrassement et construction, installation des réseaux divers,
- plantation et aménagements paysagers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet se compose de (cf. annexe n°2 Plan sommaire du projet):

- 33 logements sociaux en R+2
 - emprise : 1 085 m²
 - SP : 2 246 m²
 - SHAB : 2 048 m²
 - 44 places de parkings en aérien
- 96 logements en R+ 2
 - emprise : 4 023 m²
 - SP : 5 263 m²
 - SHAB : 4 645 m²
 - 86 places de parkings au sous-sol
 - 20 places de parkings en aérien

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- permis de construire au titre des art. L. 421-1 et suivants, et R. 421-1 et suivants du code de l'urbanisme
- autorisation de défrichement au titre de l'art. L. 311-1 du code forestier
- dossier au titre de la loi sur l'eau au titre de l'art. L. 214-1 du code de l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération : préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet (terrain d'assiette)	29 950 m2 (environ 3 ha)
Surface de plancher	7 509 m2 (0.75 ha)
Nombre de places de parking (privées)	86 places en sous-sol 49 places en aérien
Nombre de place de parking visiteur (public)	15 places en aérien

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit "La clairière des Vernèdes"
rue de la Vernède
Puget-sur-Argens

Parcelles cadastrales : AV 89
et 90

Coordonnées géographiques¹

Long. 43° 45' 18" N Lat. 06° 70' 17" E

Pour les catégories 5° a), 6° a) b) et c), 7° a) 9° a) 10° 11° a) et b), 22° 32° 34° 38° 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ' " Lat. ___ ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ' " Lat. ___ ° ' "

Communes traversées :

Puget-sur-Argens

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4/7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4/7-1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4/7-2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive GARMEN disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région à l'adresse suivante: <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>)

Le projet se situe-t-il ?	Où	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de plusieurs ZNIEFF de type I ("Vallon du Ronflon" à 1,6km, "Plaine de Raphaële" à 4,7km) et de type II ("Bois de Palayson et terres Gastes" à 1,6km, "Vallée de l'Argens" à 1,2km, "Estérel" à 3km, "Moyenne et haute vallée du Reyran et bois de Bagnols" à 3,6km, "Ancienne base aéronavale de Fréjus" à 4,2km, "Plaine et vallon de Valescure" à 4,6km). cf annexe n°7
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à moins de 200 mètres au sud de l'autoroute A8 (gérée par la société ESCOTA) qui est concernée par le plan de prévention du bruit dans l'environnement du réseau routier national approuvé par arrêté préfectoral le 23 mai 2011. Cette autoroute est classée en catégorie 2 des voies bruyantes, la catégorie 1 étant la plus bruyante.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet des Vernèdes n'est pas situé dans une zone humide délimitée dans les bases de données géographiques de la DREAL PACA, cependant une zone humide a été localisée attenante à la frontière sud de l'emprise du projet (cf. annexe n°7).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Puget-sur-Argens possède un PPRT approuvé par arrêté préfectoral le 19/09/2012, ayant pour objet l'établissement DPCA au lieu-dit Simian. Le projet immobilier de la clairière des Vernèdes est situé en dehors de ce secteur. La commune possède également un PPRn - Inondation sur le bassin Argens / La Vernède, prescrit le 08/09/2010 et approuvé le 20/12/2013. Le projet se situe à moins de 300 de zones rouges d'interdiction du cours d'eau la Vernède.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La bases de données des sites et sols pollués de France (BASOL) recense 3 sites pollués sur la commune : le dépôt pétrolier de Puget-sur-Argens au lieu-dit Les Barestes, l'entrepôt pétrolier de Puget-sur-Argens situé aux lieux-dits Les Barestes et Simian et le dépôt pétrolier GCPA, tous à plus de 600 m du site du projet des Vernèdes.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 1,2 km de la Nappe Bas Argens.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun ouvrage de prélèvement d'eau potable connu de l'Agence de l'Eau n'est recensé sur la commune de Puget-sur-Argens (source : http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/traitements-eau/eau-potable/captages-prio/index.php).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 2,9 km du site inscrit des "Parties de la colline de Pauvadour à Fréjus", et à environ 3,1 km du site inscrit de "l'ensemble formé par le domaine dit "Château Aurélien" à Fréjus et ses abords".
Le projet se situe-t-il dans ou à proximité	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de plusieurs sites du réseau Natura 2000 : Embouchure de l'Argens (n°FR9301627), Val d'Argens (n°FR9301626), Forêt de Palayson et Bois du Rouet (n°FR9301625), Estérel (n°FR9301628), Colle du rouet (n°FR9312014). cf Annexe n°6
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche du projet est "Rocher de Roquebrune", situé à plus de 6 km au sud-est.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendrent-elles des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, les logements seront alimentés en eau potable via le réseau de distribution collectif de la commune de Puget-sur-Argens.
	Impliquera-t-elle des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-elle excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rapport import/export de terre et matériaux du site sera en faveur du déblai.
	Est-elle déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-elle des ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le rapport import/export de terre et matériaux du site sera en faveur du déblai.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone étudiée pour l'implantation du projet immobilier présente des enjeux écologiques potentiels d'un niveau modéré à très fort, liés à la présence pressentie d'espèces végétales, d'invertébrés, de reptiles et d'amphibiens ainsi que d'oiseaux, toutes protégées. Ces enjeux s'appliquent plus particulièrement aux secteurs les plus au sud de la zone étudiée (présence d'une zone humide). cf annexe 7 Prédiagnostic écologique
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce Inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Tortue d'Hermann, inscrite au FSD de presque toutes les ZSC à moins de 5km de l'emprise du projet, est fortement potentielle sur l'aire d'étude, des individus ayant déjà été observés sur le secteur. Quelques Chênes liège en bordure du site sont susceptibles d'être des gîtes à Grand Capricorne, inscrit au FSD de toutes les ZSC présentes à moins de 5 km de la zone étudiée pour l'implantation de ce projet immobilier.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet immobilier est située à plusieurs km de tout zonage environnemental.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein d'espaces classés comme agricoles et à urbaniser (AUC et A) au sein du PLU de la commune.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un risque important de transport de matières dangereuses sur la commune, dû à la présence des dépôts pétrolier et du terminal du pipeline. L'autoroute A8 est principalement concernée, générant un important flux de transit. Il existe également un risque industriel généré par l'implantation dans le sud-est de la commune d'un complexe pétrolier et le passage du pipeline La Mède/Puget-sur-Argens.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La clairière des Vernèdes se situe : - concernant le risque sismique : en zone de sismicité 2; - concernant le risque feu de forêt : l'emprise du projet se situe en zone d'aléa feu de forêt; - concernant le risque inondation : à moins de 300 de zones rouges (risque d'inondation très fort) du cours d'eau la Vernède ; - concernant le risque mouvement de terrain : en zone d'aléa faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet d'urbanisation entrainera une augmentation du trafic local.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet en phase chantier induit des nuisances sonores temporaires pour le voisinage. L'emprise du projet se situe à quelques centaines de mètres de l'autoroute A8.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet en phase chantier induit des vibrations temporaires (engins de chantier).</p> <p>Aucune source de vibration majeure n'est attendue en phase d'exploitation en dehors des vibrations engendrées par le trafic routier.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit l'installation d'un système d'éclairage public.</p> <p>Le projet sera bâti en face d'un quartier urbanisé où l'éclairage public existe déjà.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Tout projet d'urbanisation induit une production d'émissions polluantes dans l'atmosphère et des consommations énergétiques supplémentaires liées à l'augmentation du trafic routier d'une part et aux constructions elles-mêmes d'autre part.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les habitations engendreront la production d'eaux usées, qui seront redirigées vers le réseau collectif du chemin des Vernèdes.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les précautions seront prises pour éviter tout effluent polluant accidentel (fuites d'huile et d'hydrocarbure). Les déchets de chantier seront collectés et triés sur place, puis évacués vers des filières adaptées. En phase d'exploitation, les habitations engendreront la production d'effluents et de déchets ménagers. Les eaux usées seront renvoyées vers le réseau collectif du chemin des Vernèdes. La collecte et le traitement des déchets ménagers seront assurés par le SMIDDEV.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, les précautions seront prises pour éviter tout effluent polluant accidentel (fuites d'huile et d'hydrocarbure). Les déchets de chantier seront collectés et triés sur place, puis évacués vers des filières adaptées. En phase d'exploitation, les habitations engendreront la production d'effluents et de déchets ménagers. Les eaux usées seront renvoyées vers le réseau collectif du chemin des Vernèdes. La collecte et le traitement des déchets ménagers seront assurés par le SMIDDEV.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bien que les parcelles ouest soient classées en zone agricole au PLU, elles sont visiblement non exploitées.

6.2. Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles

- Défrichement sur l'extension du camping "les Cigales" au Muy (2016)
- Projet d'exploitation d'une plateforme de compostage, de transit et de traitement de déchets non dangereux, à Fréjus (2016)
- Programme immobilier rue Jean Carrra, lieu-dit « Villeneuve », à Fréjus (2016)
- Réalisation du camping « Campinus Clos Canavère », à Puget-sur-Argens (2016)
- Projet de logements au quartier Caïs, à Fréjus (2016)
- Constructions de bâtiments, bureaux, voies de dessertes et parkings, à Puget-sur-Argens (2015)
- Implantation d'une surface commerciale de l'enseigne Leroy Merlin au lieu-dit « Château des Aubrèdes », à Puget-sur-Argens (2015)
- Réalisation d'un pont avec tablier dans le lit du Réal, à Puget-sur-Argens (2015)
- Projet de protection de la zones d'activités de la Palud contre les inondations, à Fréjus (2014)
- Projet d'installation d'une Unité de récupération et de valorisation de déchets non dangereux, notamment métalliques et de tri de déchets dangereux, à Fréjus (2013)
- Projet d'adduction d'eau le Muy-Fréjus Tranche 3, à Fréjus et Puget-sur-Argens (2013)
- Projet de défrichement, exploitation d'une carrière et installation de matériaux, à Callas (2013)
- Projet de défrichement aux lieux-dits "Courniller" et "Saint Lambert", à Fréjus (2013)
- Projet de création du crématorium au lieu-dit "La Colle de Grune", à Fréjus (2012)
- Projet d'installation de stockage de déchets non dangereux, à Bagnols-en-Forêt (2012)

6.3. Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels

6.4 Description le cas échéant des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures ont été proposées lors du prédiagnostic écologique du projet immobilier (cf annexe n°) :

- Eviter strictement la station d'Ophrys bombyliflora, les Chênes lièges les plus âgés et plus généralement la moitié sud du site riche en espèces protégées et habitats naturels à enjeu très fort,
- Conserver le cordon boisé à l'Est de la piste,
- Eviter toute pollution en phase travaux et maintenir une alimentation en eau de ruissellement dans la partie sud pour réduire les impacts sur les zones humides au sud du site,
- Prévoir de clôturer l'ensemble immobilier avec une clôture enterrée afin de limiter les perturbations des milieux naturels au sud en phase travaux et en phase exploitation,
- Conserver la topographie générale du secteur en limitant au maximum les terrassements,
- Prévoir un planning de travaux adapté aux enjeux écologiques (début des travaux automne/hiver),
- Pour les espaces verts privilégier la conservation de l'existant et la revégétalisation spontanée,
- Penser l'éclairage du projet de manière à limiter la pollution lumineuse.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La moitié sud de l'emprise du projet présente des habitats naturels d'intérêt communautaire liés à la présence d'une zone humide qui contribue pleinement à l'enjeu écologique de la zone étudiée. Grâce à l'existence de ces milieux variés, la zone étudiée abrite également potentiellement de nombreuses espèces animales et végétales protégées (cf annexe 7). Bien que la partie nord paraisse moins favorable à la biodiversité, l'intégrité fonctionnelle de la zone humide repose sur le ruissellement provenant de la pinède en amont. Au regard de ces enjeux naturels forts et ce malgré l'éloignement relatif du projet par rapport aux différentes zones à sensibilité écologique ou paysagère particulière, il semble opportun de réaliser une étude d'impact complète.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet
Annexe 7 : Prédiagnostic écologique du projet réalisé par BIOTOPE en octobre 2016

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Prufets / Angers le 4/05/2017.

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

